

Valentin LUNGENSTRASS

Adjoint au Maire de Lyon
délégué aux mobilités,
à la logistique urbaine
et aux espaces publics

Lyon, le 04/01/2023

Madame Fanny DUBOT
Mairie du 7^{ème} arrondissement
16 place Jean Macé
69007 Lyon

Madame la Maire, *Chère Fanny,*

Lors du conseil d'arrondissement du 13 septembre dernier, vous avez reçu une question écrite de la part du Conseil de la vie associative et locale du 7^{ème} arrondissement, à savoir :

Le port de l'Université accueille depuis plus d'une décennie des bateaux de croisière dont le nombre a progressivement augmenté. Cette activité touristique mal gérée engendre des conséquences négatives, que ses retombées économiques ne justifient pas. Cette situation a été signalée maintes fois à la Ville de Lyon, au moins depuis 2015, au sein du CICA du 7^e arrondissement, sans que des mesures soient prises pour réellement diminuer, voire éliminer les conséquences environnementales de cette activité. Que compte faire la Ville, en concertation étroite avec les différentes parties prenantes, pour diminuer les activités polluantes et dangereuses pour la population à proximité de la voie verte de la rive gauche du Rhône ? Est-il envisageable par exemple d'imposer enfin le raccordement systématique au réseau électrique des paquebots dès qu'ils sont à quai (au lieu de subir la pollution permanente, y compris sonore, de leurs moteurs auxiliaires), de diminuer le nombre de paquebots pour n'en accueillir que deux au plus (afin d'être en adéquation avec le nombre total de places de stationnement de cars de tourisme sur le bas-port et sur le quai Claude Bernard), de ramasser les ordures par bateau (comme cela se fait à Bordeaux depuis des années, pour éviter la circulation des camions-bennes mais aussi la prolifération des rats et des odeurs nauséabondes), d'imposer l'avitaillement des paquebots par le fleuve (au lieu d'avoir des 35 tonnes venus du Nord de l'Europe ou des camions citernes bloquant la voie verte jusqu'à 13 heures, ou plus, en semaine ou même le week-end), d'interdire le stationnement des cars de tourisme en dehors des deux places matérialisées sur le bas-port (au lieu d'en avoir circulant, pour partie en marche arrière, sans guidage au sol, au milieu des piétons et des cyclistes), de laisser libre aux piétons la voie le long du fleuve (au lieu de la barrer par les passerelles des paquebots, des empilements de bagages ou une privatisation), de diminuer le nombre de places de stationnement des cars de tourisme sur le quai Claude Bernard à trois (pour diminuer la pollution mais aussi libérer la visibilité à la traversée des piétons et des cycles), etc... ?

Pour répondre à cette question, la qualité de l'air, la propreté, la sécurité des piétons sur les berges sont des enjeux prioritaires pour la Ville. Les bateaux de croisière sont quant à eux un symbole de l'attractivité touristique de notre ville et il est normal qu'ils aient une place au centre de Lyon.

La Ville de Lyon a donc engagé un travail partenarial avec Voies Navigables de France (VNF) pour améliorer le fonctionnement à quai de ces bateaux de croisière et diminuer les nuisances de voisinage.

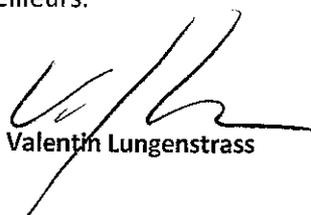
Ce travail porte déjà ses fruits en ce qui concerne la collecte des déchets par voie fluviale puisqu'elle a pu être mise en place, il y a déjà plusieurs mois, pour 75% des bateaux. Cette collecte fluviale est assurée par le bateau Zulu et elle concernera bientôt 100% des bateaux stationnés. Cela permet de diminuer la circulation de camions-benne mais aussi les problèmes de saletés sur les quais.

Concernant le raccordement électrique, VNF vient de passer un marché public pour installer plusieurs bornes à grande puissance capables de répondre aux besoins électriques des bateaux de croisière. Le raccordement sera obligatoire pour toute escale de plus de 2 heures. Les bateaux sont déjà équipés des câbles nécessaires et un régisseur sera chargé de vérifier ce raccordement. Un arrêté préfectoral sera pris et la brigade fluviale pourra verbaliser les manquements. Il y aura donc d'importants travaux sur les quais en 2023, mais au terme de ces travaux les bateaux à quai seront alimentés par le réseau plutôt que par des moteurs diesel.

L'avitaillement en carburant est également un sujet à l'étude. Un service fluvial d'avitaillement par AS Energy approvisionne déjà 20% des paquebots. L'avitaillement en nourriture par voie d'eau est également un sujet de réflexion mais le sujet n'est pas au même niveau de maturité.

Le stationnement longue durée des autocars est déjà interdit aussi bien sur les bas ports que sur le quai Claude Bernard, où les places sont réservées à la dépose et reprise de passagers. Il y a effectivement régulièrement des dysfonctionnements, malgré des verbalisations régulières par la police municipale et un dialogue constant entre la Ville et les entreprises gestionnaires des autocars et des paquebots. Pour résoudre ce problème, des réflexions sont en cours sur l'amélioration du système de circulation et de stationnement des autocars, à l'échelle du centre-ville.

En espérant avoir répondu au Conseil de la vie associative et locale du 7^{ème} arrondissement, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Valentin Lungenstrass

Copie :

- Mme Suzanne Fontaine, Directrice de Cabinet, Mairie du 7^{ème} arrondissement
- Mme Natasha Rivat, DGS, Mairie du 7^{ème} arrondissement
- Direction des Assemblées et de la vie des Elus, Ville de Lyon